

1° PRESTATION

INGENIEUR DU SON – SANS PERCHISTE

TARIF JOURNALIER (10 HEURES) :	650 € / J
2 PREMIERES HEURES SUPPLEMENTAIRES :	95 € / H
SUIVANTES (13 ^{ème} et plus)	130 € / H

INGENIEUR DU SON – AVEC PERCHISTE

TARIF JOURNALIER (10 HEURES) :	600 € / J
2 PREMIERES HEURES SUPPLEMENTAIRES :	90€ / H
SUIVANTES (13 ^{ème} et plus)	120 € / H

PERCHISTE

TARIF JOURNALIER (10 HEURES) :	450 € / J
2 PREMIERES HEURES SUPPLEMENTAIRES :	65 € / H
SUIVANTES (13 ^{ème} et plus)	90 € / H

a) Le tarif journalier s'entend pour 10 heures, comptabilisées à partir de l'heure de convocation figurant sur la feuille de service, l'heure de fin étant l'heure à laquelle l'équipe son, après avoir été libérée par l'assistant réalisateur, est prête à quitter le plateau après rangement du matériel et livraison de la matière sonore à la régie.

b) L'heure de convocation pour l'équipe son doit généralement être fixée à 1 Heure avant le PAT pour les nouveaux décors et peut être ramenée à ½ Heure avant le PAT s'il n'y a pas de changement de décor. En cas de décor difficile d'accès, l'heure de convocation doit être avancée en fonction des circonstances particulières.

c) L'heure de table est décomptée de la journée.

d) Les tournages ayant lieu les samedis sont majorés de 50%.

e) Les tournages ayant lieu les dimanches et jours fériés sont majorés de 100%.

f) Les heures prestées la nuit (entre 22H et 6H du matin) sont majorées de 100%.

g) La majoration des heures supplémentaires est plafonnée à 100%.

2° MATERIEL

BASE MATERIEL SON

TARIF JOURNALIER 24 H (non dégressif):

220 €/J

- a) La base matériel son comprend: 1 x enregistreur non linéaire AATON CANTAR ou SD633, micros SCHOEPS, NEUMAN, SENNHEISER + Bonnettes anti-vent, perches, 6 x retours casque HF pour l'agence et la réalisation (y compris piles rechargeables), écoute FOSTEX pour la face et pour l'agence, clap Time-code (Digiclap), câbles et accessoires.

b)

MATERIEL SUPPLEMENTAIRE ET CONSSOMMABLES

LE MATERIEL SUPPLEMENTAIRE ET LES CONSSOMMABLES AU PRIX ET CONDITIONS (tarif dégressif) DE LA LISTE DE PRIX « AUDIOMANIA PRO-RENTALS » CI-JOINTE

3° DEPLACEMENT

DEPLACEMENT

FORFAIT VILLE (Region de BRUXELLES-CAPITALE)

20 €

TARIF PAR KILOMETRE

0.50 €

a) Le véhicule transportant le matériel son doit être considéré comme un véhicule technique, et ses déplacements sont toujours facturés.

b) Si le véhicule ne transporte pas de matériel, mais uniquement l'équipe son, c'est-à-dire en cas de plusieurs jours de tournage consécutifs sur un même décor, il est considéré comme un véhicule privé et ses déplacements ne seront facturés que dans la mesure où le décor est éloigné de plus de 40km du siège social de AUDIOMANIA SPRL.

c) Le véhicule transportant le matériel son doit avoir accès, comme les autres véhicules techniques, aux emplacements de parking et de chargement/déchargement les plus appropriés en fonction des décors et des autorisations de parking obtenues.

Audiomania sprl. – Rue désiré Desmet 12 - B-1030 Bruxelles

Tél : +32 (0)2 242.25.24 Mob : +32 (0)475 48.94.01 - info@audiomania.eu

TVA BE 0874.384.130 RPM BRUXELLES – www.audiomania.eu